



La compagnie de téléphone mobile Haitel tombée en faillite a été placée sous séquestre et sera gérée provisoirement par l'état haïtien, a annoncé jeudi la direction du Conseil national des télécommunications (CONATEL).

La décision a été prise après le constat que la compagnie ne pouvait pas faire face à ses redevances envers ses clients, envers ses fournisseurs et envers l'état, a indiqué M. Jean-Baptiste Clark Neptune directeur général de la DGI.

« Nous avons pris cette décision afin de protéger les intérêts de l'état, de la clientèle et ceux des employés de la compagnie », a déclaré M. Jean-Baptiste.

En effet, la Haitel doit 80 millions de dollars à l'état, 40 millions à des fournisseurs et n'a pas payé ses employés depuis plus de 5 mois.